

## SEANCE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2016

**Présents :** Mme TARGNION, Présidente,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER, Mme  
FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM. MAGNERY, MESTREZ, Mmes  
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE WAUWER,  
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. ADANS-DESTER, Chef de corps a.i.  
Mme BOGAERTS, Secrétaire  
[Décisions n°0104 à ]

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 05.

#### **0104 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 27 octobre 2016 - Approbation**

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 27 octobre 2016.

#### **0105 Finances - Budget 2017 et plan quinquennal 2017-2022**

Entendu la présentation du projet de budget 2017 faite par le Comptable spécial ;

Entendu Monsieur DEGEY remercier tout d'abord les services administratifs pour le travail fourni, relever ensuite qu'il est intéressant de noter que la clef de répartition des interventions communales a été légèrement modifiée, et annoncer enfin deux questions : en premier lieu, il est demandé si le budget prévu sera réellement suffisant pour assumer les missions de plus en plus nombreuses des services de police et ce dans un contexte difficile, deuxièmement, il est relevé que la norme minimale est de 223 policiers alors que le cadre organique est de 246 ; il est dès lors demandé si l'objectif est de tendre vers la valeur prévue au cadre organique, il est également demandé si le financement différent qui est opéré (cfr. Clef de répartition) va se traduire par un traitement différent ;

Entendu Madame OZER remercier le comptable spécial et les services administratifs pour l'élaboration de ce budget ;

Entendu la Présidente répondre que la première question de Monsieur DEGEY s'est d'ores et déjà posée tout au long de l'année 2016, et qu'au cours de cette année écoulée, un état des lieux a régulièrement été demandé, lequel a confirmé que le budget prévu « tenait la route » alors que de nombreux événements étaient maintenus et organisés au niveau de la zone avec les mesures de sécurité appropriées ; poursuivre

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 22 DECEMBRE 2016

en précisant toutefois que certains choix ont été faits comme la fermeture partielle des maisons de police, et ce pour faire face aux événements dans un contexte de menace niveau 3 ; déclarer, sur la base de l'expérience de 2016, que le projet de budget 2017 devrait être suffisant même si quelques choix ont été posés, ces derniers n'étant toutefois pas importants, et poursuivre en signalant que Verviers a mis 1,5%, ce qui signifie 10.000 euros en plus, augmentation qui a été acceptée car il y a de fait plus d'événements et de sites à sécuriser à Verviers ; mentionner encore que le choix de 10.000 euros supplémentaires a été fait afin de ne pas comprimer davantage les frais de fonctionnement ; souligner enfin que la bonne tenue de route a aussi été rendue possible par la présence de l'armée ;

Entendu Monsieur GODIN préciser que le cadre organique est un cadre théorique qui permet d'amener le personnel dans des grades en fonction des nécessités ;

Entendu la Présidente signaler que le CRAC n'accepterait pas une augmentation des effectifs jusqu'aux valeurs inscrites au cadre organique ;

Entendu Monsieur GODIN préciser que ce serait également le cas des 2 autres communes de la zone ;

Entendu la Présidente déclarer que la sécurité dans la zone de police est assurée avec les effectifs présents ;

Entendu Monsieur VOISIN constater que les prestations de tiers pour les bâtiments sont passées de 174.315,60 euros en 2015 à 114.000 euros en 2016 et demander pourquoi on observe cette variation ;

Entendu le Comptable spécial répondre que la diminution observée est liée à la fin du contrat avec la firme Laurenty et l'exécution des travaux de nettoyage par des articles 60 ;

Entendu Monsieur MAGNERY demander quel sera l'impact de la circulaire budgétaire qui n'a pu être prise en compte pour l'élaboration du budget 2017 proposé compte tenu de sa parution tardive ;

Entendu le Comptable spécial rassurer sur ce point en signalant globalement qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir par rapport aux corrections à faire ;

Entendu Monsieur DEGEY déclarer qu'il ne votera pas en faveur de ce projet de budget 2017 car si ce dernier reste bien dans les balises il y a toutefois des missions qui ne sont pas assurées ; et compléter son intervention en signalant qu'il se réjouit du principe d'une participation plus importante lors de besoins plus importants (cfr. Clef de répartition) et supposer que ce principe pourrait être appliqué à l'hôpital ;

Entendu Monsieur YLIEFF signaler que Dison intervient plus que proportionnellement au niveau de l'hôpital ;

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 22 DECEMBRE 2016

Par 64,35 voix POUR, 0 ABSENTION et 28,33 voix CONTRE

APPROUVE

le service ordinaire et le service extraordinaire et, en conséquence,

ARRETE

provisoirement le budget de la police locale pour l'exercice 2017 aux résultats suivants :

**SERVICE ORDINAIRE**

**Exercice propre**

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| <u>Recettes :</u> | 20.476.868,62 Euros       |
| <u>Dépenses :</u> | 19.321.790,18 Euros       |
| <b>Résultat :</b> | <b>1.155.078,44 Euros</b> |

**Exercice antérieur**

|                   |                             |
|-------------------|-----------------------------|
| <u>Recettes :</u> | 100.048,28 Euros            |
| <u>Dépenses :</u> | 1.155.078,44 Euros          |
| <b>Résultat :</b> | <b>- 1.055.030,16 Euros</b> |

**Prélèvements** 100.048,28 Euros

**RESULTAT GLOBAL :** 0,00 Euro

**SERVICE EXTRAORDINAIRE**

Recettes : 783.000,00 Euros

Dépenses : 783.000,00 Euros

**RESULTAT :** **équilibre**

APPROUVE

Les projections quinquennales 2017-2022 de la Zone de Police Vesdre.

**0106 Finances - Ruling - Mandat au Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur**

Entendu la présentation du dossier faite par la Présidente ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

**Article 1er** : de donner mandat au Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur du gouvernement fédéral de mener les discussions appropriées et d'introduire les demandes en vue de l'obtention d'une décision anticipée en matière fiscale au nom de la Zone de Police Vesdre 5289 pour la mise à disposition d'un ordinateur portable/d'une tablette/d'un GSM/d'un Smartphone avec possibilité d'usage privé limité dans le but d'obtenir une détermination de la valeur de cet avantage.

**Article 2** : le Collège de Police est chargé de l'exécution de la présente décision.

**0107 Personnel - Calog - Contrat de remplacement d'un(e) employé(e) niveau D - Ouverture d'emploi - Vu l'urgence, décision du Collège - Ratification**

Entendu Monsieur KRIESCHER faire remarquer que les dossiers relatifs au personnel Calog font souvent l'objet d'un traitement en urgence ;

Entendu la Présidente répondre que le calendrier des séances du Conseil ne permet pas toujours un traitement diligent de ces dossiers qui sont importants pour le bon fonctionnement de la zone de police ;

A l'unanimité des membres présents,

RATIFIE

la décision n° 0238 du Collège de Police du 6 décembre 2016 décidant d'ouvrir un emploi temps plein niveau D à la date du 1<sup>er</sup> février 2017, dans le cadre d'un contrat de remplacement, en remplacement de Melle Sarah BAUVAL.

**0108 Vidéosurveillance - Acquisition d'une caméra mobile - Mode de passation de marché**

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant total estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 4.200,00 € - ayant pour objet l'acquisition d'une caméra mobile.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:  
Budget extraordinaire - Allocation n° 330/744-51/03.

Article 4:

Les firmes suivantes seront consultées :

- SPRL SRM Global Technology, rue des Airelles 113 à 4100 Seraing
- S.A. Photo Galerie (Atma), boulevard de la Sauvenière 1 à 4000 Liège
- SPRL Alarme Contrôle, rue Jean Jaurès 176b à 4430 Ans

**0109 Armement - Acquisition de deux lanceurs FN 303 - Mode de Passation de marché**

Entendu le Chef de corps a.i. donner des précisions sur ce type d'armement (arme non létale qui se situe entre la matraque et le pistolet, choix d'une couleur qui évite toute confusion avec une arme à feu... ) et souligner qu'il s'agit d'un armement qui offre la possibilité aux services de police de déployer une action plus précise et plus adaptée en fonction des situations rencontrées sur le terrain ;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant total estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 5.000,00 € - ayant pour objet l'acquisition de deux lanceurs FN 303.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité constaté sur simple facture.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:  
Budget extraordinaire - Allocation n° 330/744-51/04 « Achat divers matériel ».

**0110 Infrastructures - NCA de Verviers - Marché DBFM - Délégation à la Ville de Verviers**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

que la ville de Verviers intervienne comme pouvoir adjudicateur au nom de la zone de police Vesdre dans le cadre de la procédure d'attribution et de l'exécution du marché DBFM concernant la Nouvelle Cité Administrative (NCA).

**COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**NEANT**

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 36.**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.**

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 22 DECEMBRE 2016

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 40.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,

La Présidente,

Sylviane BOGAERTS

Muriel TARGNION